

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/CB C 88/11  
Objet

Modification de crédits  
Exercice 1987  
(Clôture de l'exercice)

DATE DE CONVOCATION

9 FEVRIER 1988

DATE D'AFFICHAGE

9 FEVRIER 1988

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 27  
CONTRE : 6

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

RECU A LA SAISON D'OUVERTURE  
ROCHEFORT, LE

-7. MAR. 1988

COMMUNE DE ROYAN  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt huit  
le quinze Février 1988  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme  
BARRAUD DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL -  
Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE -  
LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -  
REVOLAT - RIVES - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Mme FONTAN - Mme GENAC par Mme BUCHET -  
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. ROUDOY par M. POTENNEC.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

A la Clôture de l'exercice budgétaire 1987,  
il convient d'apporter aux inscriptions budgétaires quelques  
modifications aux crédits de fonctionnement, correspondant à  
des dépenses obligatoires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. de modifier comme suit les crédits de l'exercice 1987

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES

Chapitre 931.1 - Personnel permanent + 240 162,80 F

. Article 6183 - Cotisations Patronales URSSAF + 80 000,00 F

. Article 6188 - Cotisations Prestations familiales + 40 000,00 F

. Article 6611 - Frais de déplacement Personnel + 30 162,80 F

. Article 690 - Remboursement trop perçu + 90 000,00 F

- RECETTES

Chapitre 968 - Service gérés directement ou  
concedés + 240 162,80 F

. 968.6 7151 - Droit de place + 240 162,80 F

TOTAL 0

BUDGET ANNEXE CAREL-DEPENSES

<u>63 - travaux et services extérieurs</u>	+ 16 718,81 F
. Article 6314 - Entretien matériel	+ 5 000,00 F
. Article 6340 - Electricité	+ 11 718,81 F
<u>69 - Charges exceptionnelles</u>	+ 8 634,89 F
. Article 690 - Remboursement trop perçu	+ 6 310,30 F
. Article 699 - Autres charges exceptionnelles	+ 2 324,59 F
<u>66 - Frais gestion générale</u>	- 25 353,70 F
. Article 669 - Dépenses imprévues	- 25 353,70 F
RESULTAT	0

BUDGET ANNEXE PORT - DEPENSES

<u>62 - Impôts et taxes</u>	+ 146 924,00 F
. Article 621 - Impôts fonciers et taxes foncières	+ 142 671,00 F
. Article 6252 - TVA (Port - Amodiations)	+ 4 253,00 F
<u>82 - RESULTATS ANTERIEURS</u>	+ 427,19 F
. Article 8280 - titres annulés	+ 418,19 F
. Article 8285 - Admission en non valeur	+ 9,00 F
TOTAL	147 351,19 F
- <u>RECETTES</u>	
<u>75 - Impôts indirects</u>	+ 147 351,19 F
. Article 75801 - Droit de port pêche	+ 147 351,19 F
RESULTAT	0

Fait et délibéré à ROYAN,  
Les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. les Membres Présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP